

**Assemblée générale**

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale  
21 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 21<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 25 octobre 2016, à 10 heures

*Président* : M. Djani ..... (Indonésie)  
*Puis* : M. Andambi (Vice-Président) ..... (Kenya)

**Sommaire**

Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-18563X (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/71/347 et A/71/356)**

1. **M<sup>me</sup> Kacyira** [Directrice exécutive adjointe et Sous-Secrétaire générale du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat » (A/71/356), dit qu'il a été transmis à la Commission en vertu de la résolution 2016/24 du Conseil économique et social. Le rapport fournit une description des activités entreprises par ONU-Habitat en coopération avec d'autres organismes et organisations du système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat.

2. Présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) » (A/71/347), M<sup>me</sup> Kacyira dit qu'il a été préparé en vertu de la résolution 70/210 de l'Assemblée générale. Le rapport comprend la description des activités d'ONU-Habitat au cours de la période considérée, notamment un état des lieux sur les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

3. Le Nouveau Programme pour les villes est un programme de nature pragmatique, au service d'une urbanisation durable, qui renforcera le rôle des gouvernements locaux et tirera parti de ce que peuvent apporter les partenariats à la société. Le Nouveau Programme confère de nouvelles responsabilités à ONU-Habitat, notamment concernant la coordination et le suivi de sa mise en œuvre. À cet égard, ONU-Habitat travaillera en étroite collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies.

4. Abordant la réforme de la gouvernance d'ONU-Habitat, M<sup>me</sup> Kacyira dit que le groupe de

travail du Comité des représentants permanents sur le programme et le budget des activités, créé par le Conseil d'administration en avril 2015, a formulé un certain nombre de recommandations au Directeur exécutif concernant les principaux enjeux relatifs aux à la gestion et aux programmes.

5. Eu égard à la situation financière d'ONU-Habitat, M<sup>me</sup> Kacyira rappelle que le 31 mai 2016, ONU-Habitat a reçu 52 % des recettes prévues et non affectées et 25 % des recettes prévues affectées. ONU-Habitat est en train de mettre en œuvre une stratégie renforcée de mobilisation des ressources visant à élargir sa base de donateurs afin d'y inclure les pays à économie émergente, et à rationaliser les coûts pour les recouvrer totalement, ce qui devrait permettre une attribution plus précise des fonds aux projets financés au moyen de fonds pré-affectés. Ces mesures ont été renforcées en 2016. ONU-Habitat continue de contrôler les dépenses principales à travers un large éventail de mesures, mais les économies qui en ont résulté ont été érodées en raison d'une réduction importante des contributions volontaires non affectées, mais aussi d'éléments et de circonstances exceptionnelles, qui ont donné lieu à une augmentation du déficit des recettes de base qui est passé de 1,2 million de dollars en 2014 à 5,5 millions de dollars en 2015. Ces tendances menacent la viabilité financière des fonctions essentielles d'ONU-Habitat.

6. De nombreux donateurs et États Membres attendaient les conclusions d'Habitat III avant de prendre de se prononcer sur de nouveaux engagements financiers; de ce fait, une injection de ressources financières dans le budget principal d'ONU-Habitat se révélera nécessaire pour maintenir son niveau actuel d'exécution. En outre, l'apport de ressources humaines additionnelles s'impose pour assumer les nouvelles responsabilités découlant du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable.

7. ONU-Habitat salue l'évaluation indépendante reposant sur des données probantes, qu'il est convenu d'effectuer dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes, car elle est l'occasion de réfléchir à des questions de fond et de structure essentielles concernant le futur rôle du Programme; néanmoins, les résultats de cette évaluation pourraient se voir entravés par la raréfaction des ressources, causée par les déficits de financements. M<sup>me</sup> Kacyira exhorte la Commission ainsi que tous les États Membres de l'Organisation des

Nations Unies à répondre au besoin de financements-relais en 2016 et 2017.

8. **M<sup>me</sup> Pamaranon** (Thaïlande), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'action visant à appuyer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et ses mécanismes d'examen et de suivi doivent être engagés sans délai. Le Nouveau Programme est un compromis délicat. C'est un programme ciblé, tourné vers l'avenir et orienté vers l'action, qui atteint pourtant un certain équilibre technique et politique et est de nature participative. Le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme les principes de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), notamment celui des responsabilités communes mais différenciées, ainsi que le double objectif qui consiste à assurer un logement convenable pour tous et la construction d'établissements humains viables. Il réaffirme le droit au développement conformément à la Déclaration sur le droit au développement, en particulier dans les pays en développement.

9. Le rôle de la coopération internationale et l'engagement des pays développés sont essentiels pour fournir des moyens de mise en œuvre adéquats, durables et prévisibles, notamment en matière de financement, d'aide publique au développement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités pour appuyer l'action nationale et la capacité des pays en développement de traiter de la question des établissements humains et de mettre en œuvre le Nouveau Programme. Les insuffisances actuelles en matière de capacités entre les pays développés et les pays en développement doivent être reconnues.

10. Dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, une attention particulière doit être accordée à la recherche d'une solution aux nouveaux problèmes spécifiques en matière de développement urbain avec lesquels sont aux prises les pays en développement, en particulier les pays en situation particulière, notamment les pays africains, les pays moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. De nombreux pays à revenu intermédiaire, pays en conflit, pays sortant d'un conflit, et pays et peuples vivant sous occupation étrangère font également face à des défis particuliers. Il s'agit de prendre en compte les

différentes réalités, capacités et niveaux de développement nationaux, et de respecter les politiques et priorités d'ordre national.

11. Un solide mécanisme structurel de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui mette l'accent sur le rôle et l'expertise d'ONU-Habitat, doit être mis en place. Le Groupe continue d'aider activement ONU-Habitat à renforcer ses activités sur le plan à la fois normatif et opérationnel, en renforçant notamment le développement des capacités des gouvernements locaux, sous-nationaux et nationaux et en leur fournissant les instruments qui leur permettront de planifier et de gérer un développement urbain durable.

12. Le Groupe des 77 et de la Chine attend avec intérêt l'évaluation indépendante et s'appuyant sur les données d'ONU-Habitat, ainsi que la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, à laquelle la mise en œuvre effective du Nouveau Programme pour les villes et le positionnement d'ONU-Habitat seront examinés.

13. À l'étude du Nouveau Programme pour les villes et pour y faire suite, il est important d'examiner l'état d'avancement à l'échelon international de sa mise en œuvre dans le cadre du suivi intégré et coordonné des conférences et sommets des Nations Unies, tel qu'il est effectué pour l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le *Forum* politique de haut niveau pour le développement durable et les cycles d'examen quadriennal complet, le cas échéant, compte dûment tenu des mécanismes en place, notamment du Conseil d'administration d'ONU-Habitat.

14. **M. Gafoor** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que les membres de l'ASEAN sont convaincus que, pour réussir, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessitera que tous les pays tirent parti de la force positive que représente l'urbanisation durable. Les villes jouent un rôle primordial dans le développement durable, en effet, un nombre croissant d'individus s'installe dans les centres urbains. Le Nouveau Programme pour les villes réaffirme que l'engagement mondial en faveur d'un développement urbain durable est une étape essentielle de la réalisation d'un développement durable coordonné et

intégré à tous les niveaux, et nécessite la participation de tous les acteurs en jeu intéressés.

15. L'urbanisation est en train de changer la face de l'ASEAN, en effet, les zones urbaines représentent plus de 50 % du produit intérieur brut de la région (PIB). Cinquante-quatre millions de nouvelles personnes devraient venir s'installer dans les villes de la région d'ici à 2025, celles-ci représentant 40 % de la croissance de son PIB en 2025. Ce type de facteur contribue au développement de la classe moyenne, à l'amélioration de la santé, de l'éducation et des infrastructures et à la croissance de la main-d'œuvre. Les villes de la région font face à de nombreux défis en matière de qualité de vie et de durabilité environnementale, auxquels viennent s'ajouter des taux élevés de migration des zones rurales vers les zones urbaines, une affluence accrue et des attentes toujours plus élevées. Pour récolter les fruits non négligeables de l'urbanisation sur le plan économique, social et environnemental, il faut être à même de la gérer.

16. L'ASEAN a pris des mesures pour s'assurer que ses villes et zones urbaines soient écologiquement durables et que les besoins sociaux et économiques de ses populations soient satisfaits. À travers le projet de la Communauté socioculturelle de l'ASEAN (2009-2015) et l'Initiative et le groupe de travail de l'ASEAN concernant les villes écologiquement durables, l'action individuelle et collective pour améliorer la qualité de l'eau et de l'air a été intensifiée grâce à des initiatives visant à réduire la pollution industrielle et due aux transports. Les expériences, l'expertise et les technologies continuent d'être mises en commun dans des domaines tels que l'aménagement urbain et la gouvernance.

17. Tablant sur le projet de la Communauté socioculturelle de l'ASEAN (2009-2015), les leaders de l'ASEAN se sont rassemblés en novembre 2015 pour signer la Déclaration de Kuala Lumpur intitulée « *ASEAN 2025: Forging Ahead Together* » (ASEAN 2025 : construisons l'avenir ensemble). Cette Déclaration historique a mis en avant six mesures stratégiques : le renforcement d'approches participatives et intégrées de l'aménagement urbain et de l'urbanisme au service d'une urbanisation durable; le renforcement des capacités des institutions locales et nationales; la promotion de la coordination dans les secteurs concernés en vue de donner accès à des terres, un air et

une eau salubres, à des espaces verts, et à l'assainissement; la promotion de villes qui tiennent compte des populations quels que soient leur âge et leurs capacités; le renforcement de liens positifs en matière économique, sociale et environnementale entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales; et la consolidation des politiques et des stratégies en faveur d'une gestion efficace des effets de l'accroissement et de la migration de la population sur les villes.

18. Il ne peut y avoir de développement durable sans urbanisation durable. Le rôle d'ONU-Habitat pour développer des savoirs normatifs, renforcer les capacités des gouvernements et leur fournir des outils est primordial à cet égard. Le succès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes contribuera à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 11 qui est de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

19. **M. Rattray** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que celle-ci salue l'adoption du Nouveau Programme pour les villes, qui illustre l'engagement collectif visant à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. L'importance d'un aménagement urbain et d'un urbanisme bien pris en main pour contribuer au développement durable, qui constitue un impératif majeur, ne saurait être surestimée.

20. La rapidité de l'urbanisation dans la région des Caraïbes a conduit à une pénurie de logement qui a amené une partie importante de la population à vivre dans des habitats informels vulnérables aux glissements de terrain, aux inondations et aux tempêtes. L'inefficacité des marchés fonciers, les inexactitudes des inscriptions au cadastre et les litiges fonciers ont aggravé le problème et ralenti les programmes de construction de logements. Un problème essentiel, à l'avenir, sera de protéger les logements contre la hausse du niveau des mers, car la moitié de la population de la région des Caraïbes vit dans un rayon de moins de cinq kilomètres de la côte. Les pertes accumulées en raison des différentes catastrophes naturelles pourraient gravement et rapidement venir ébranler les années de développement social et économique.

21. La CARICOM soutient l'attention accordée dans le Nouveau Programme pour les villes à un renouvellement des partenariats locaux et nationaux, au sein desquels les parties prenantes privées et les gouvernements locaux agissent au titre de partenaires stratégiques des gouvernements nationaux en appui aux objectifs de développement national. La CARICOM est également en faveur de la décentralisation et de la prise d'autonomie à l'échelon local, que les autorités locales et de la société civile viendraient accompagner de contributions efficaces pour renforcer la gouvernance et l'urbanisme. Dans ce contexte, les liens entre les zones urbaines et rurales et entre les différents secteurs, mais aussi la distribution équitable des ressources entre les zones urbaines et rurales, sont d'une grande importance. Il s'agit de donner la priorité aux infrastructures essentielles afin d'assurer la cohérence et la coordination des différentes actions intégrées de développement.

22. La CARICOM plaide pour un renforcement continu de l'action menée par ONU-Habitat en vue d'appuyer les pays en développement dans des domaines tels que la législation, l'aménagement, l'architecture, le logement, la réfection des quartiers de bidonvilles, la réduction des risques de catastrophe et la réhabilitation sur le plan urbain. On ne saurait surestimer l'importance de maintenir une volonté politique forte, de développer la recherche et les capacités et de définir les moyens financiers pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes.

23. **M. Cortorreal** (République dominicaine), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que celle-ci salue le Nouveau Programme pour les villes et qu'elle réitère son objectif commun qui est d'atteindre tous les objectifs du Programme 2030, notamment l'objectif 11. L'élimination de la pauvreté est indispensable au développement durable, tout comme l'engagement en faveur de la lutte contre les inégalités et l'exclusion croissantes à travers la mise en œuvre de politiques publiques efficaces pour prévenir la ségrégation géographique et la dégradation de l'environnement, que vient aggraver le phénomène d'urbanisation rapide.

24. Un développement urbain durable est indispensable pour réaliser le développement durable

dans son ensemble. Le Nouveau Programme pour les villes doit être mis en œuvre dans le cadre du respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, et accorder la priorité à des établissements humains équitables et viables. Les villes doivent être reconnues comme des centres culturels et récréatifs dans lesquels la diversité peut s'exprimer librement. La participation politique, sociale, économique et culturelle doit être garantie pour les personnes de tous âges. Les femmes doivent pouvoir participer au développement et à la prise de décisions. Les villes doivent être accessibles à toutes les personnes, en particulier aux personnes handicapées, en termes d'architecture, de transport et de communication.

25. Le droit de cité est un principe directeur qui garantit aux habitants des zones urbaines la possibilité d'exercer pleinement et efficacement leurs droits fondamentaux. Quand ces droits sont appliqués et que tous les acteurs en jeu assument leurs responsabilités, le développement urbain peut effectivement générer les opportunités recherchées par les hommes depuis qu'ils ont commencé à se concentrer dans les villes.

26. **M<sup>me</sup> Naeem** (Maldives), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, dit que le Nouveau Programme pour les villes est, pour la communauté internationale, l'occasion de réfléchir aux liens entre le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les mécanismes de mise en œuvre de ces programmes ont besoin d'être coordonnés, et il s'agit de favoriser l'établissement de rapports et de données de suivi normalisés afin d'alléger la charge imposée aux petits États, en particulier aux petits États insulaires en développement, en matière de présentation de rapports.

27. Les petits États insulaires en développement disposent d'espaces urbains de taille et de type variés, et ont différentes manières de définir les espaces urbains. En conséquence, ils sont souvent exclus des discussions et des données portant uniquement sur les « villes », même si 59 % de la population de ces États vivent déjà dans des villes, et que la majeure partie du reste de la population vit dans des villages et des petites villes. Les indicateurs des tendances urbaines doivent donc comprendre les établissements humains comptant des populations de moins de 100 000 personnes afin de pouvoir aider les petits États

insulaires en développement à suivre l'évolution des défis en matière d'urbanisation.

28. Les experts en architecture et développement urbain devraient consacrer leur attention aux établissements de tout style et de toute taille. Le renforcement accru des capacités techniques et humaines se révèle nécessaire, et vient s'ajouter à l'action d'aménagement à long terme, notamment au recueil et à l'analyse des données. Il s'agit de mettre en commun les meilleures pratiques. Les investissements sont également nécessaires pour permettre l'appropriation par les programmes locaux et tenir compte du patrimoine culturel de la gouvernance locale. Les notions de développement urbain et rural mises en avant dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement sont dans la lignée du Nouveau Programme pour les villes.

29. Dans le Nouveau Programme pour les villes une attention est accordée, à juste titre, à l'amélioration de la connectivité, à la gestion des zones côtières, à la consommation et la production durables, et à la résilience face aux changements climatiques. La fréquence et l'intensité accrues des catastrophes naturelles menace l'environnement urbain des petits États insulaires en développement car leurs établissements humains sont situés près des océans et des mers. Les dégâts causés par ces catastrophes, tels que l'ouragan Matthew, récemment, sapent la croissance économique et les efforts en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement.

30. L'optimisme de la Déclaration de Vancouver sur les établissements humains doit être ravivé. Il ne peut y avoir d'établissements humains viables sans action sur les changements climatiques, sans activités de sensibilisation et sans innovation dans les domaines des données et des technologies. Dans le monde connecté d'aujourd'hui, le développement des zones urbaines a une incidence sur celui des zones rurales, et vice-versa. L'Alliance des petits États insulaires s'emploiera donc, en collaboration avec ONU-Habitat et d'autres acteurs principaux en jeu, à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes dans tous les établissements humains afin de les rendre plus fonctionnels, résilients, accessibles et viables.

31. **M. Bolaji** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe a adopté

une posture continentale commune eu égard au Nouveau Programme pour les villes car ses membres sont convaincus que l'urbanisation doit être considérée comme un processus, qui, s'il est correctement utilisé, peut engendrer une transformation structurelle, notamment l'industrialisation et l'inclusion sociale, comme il est envisagé dans le Programme 2030. On estime que plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes, en particulier en Afrique et en Asie. Le taux d'urbanisation rapide en Afrique pose des difficultés aux responsables politiques qui cherchent à atteindre une croissance et un développement durable et inclusif, et demande donc qu'on y prête une attention et qu'on mette en place des mesures urgentes. Les établissements urbains dans le monde et en particulier en Afrique sont confrontés à différentes problématiques, tels que les changements climatiques, la raréfaction des ressources, l'insécurité alimentaire, l'instabilité économique, le chômage, la criminalité et la pauvreté. L'inclusion sociale et économique se révèle donc nécessaire. Cela demande d'améliorer les implantations informelles, de mobiliser les financements des investisseurs locaux et étrangers en matière d'urbanisme, et d'améliorer le capital humain à travers un accès égalitaire à l'éducation et aux soins de santé.

32. Le Groupe des États d'Afrique est préoccupé par l'affirmation figurant dans le Rapport sur l'état des villes du monde 2016 selon laquelle le modèle actuel d'urbanisation n'est pas durable à différents égards et selon laquelle il faudrait changer le schéma d'urbanisation pour mieux répondre aux défis et remédier à certains problèmes tels que les inégalités, les changements climatiques, l'emploi informel, l'insécurité et les formes non durables d'expansion urbaine. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes exigera un environnement favorable et un éventail de moyens de mise en œuvre, notamment l'accès aux technologies, le renforcement des capacités, l'amélioration de l'échange des connaissances, ainsi que des ressources financières, qui seront nécessaires à l'échelon local et sous-national, auquel l'essentiel du Nouveau Programme pour les villes sera mis en œuvre. La mobilisation des ressources nationales sera toujours nécessaire, mais l'aide publique au développement représente un complément important et joue un rôle de catalyseur dans cette mobilisation.

33. Il s'agit de renforcer l'agence ONU-Habitat de manière à ce qu'elle puisse continuer d'exécuter son mandat. Le Groupe des États d'Afrique considère qu'il est important de mener un examen constant et toujours plus strict des besoins en matière de ressources du Programme et de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin d'augmenter l'efficacité de la prestation de services.

34. **M. Sevilla Borja** (Équateur) dit que grâce aux représentants de 167 États Membres des Nations Unies, aux plus de 45 000 délégués enregistrés et aux près de 100 000 participants à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) a été l'une des conférences ayant connu le taux le plus fort de participation de l'histoire des Nations Unies. Elle constitue également l'un des processus les plus inclusifs de l'histoire du multilatéralisme. Plus de 2 000 maires y ont assisté, et la société civile, les organisations non gouvernementales et le milieu universitaire y ont aussi été représentés. La possibilité de tenir la prochaine conférence sur l'habitat dans 10 ans au lieu de 20 devrait être envisagée en raison des mutations rapides qui s'opèrent dans les zones urbaines dans le monde et de la nécessité d'assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

35. Les autorités locales devraient adopter le Nouveau Programme pour les villes et en faire le guide politique de leurs futurs travaux car les gouvernements nationaux ne pourront atteindre les objectifs énoncés dans le Programme pour les villes sans la participation active des gouvernements locaux et de la société civile. Le droit de cité, objet du programme de la Conférence, reconnaît le droit des habitants des zones urbaines et des établissements humains de vivre et de rester productifs dans un environnement juste, ouvert à tous et durable.

36. Tous les efforts doivent être faits pour réduire les inégalités, en particulier en empêchant la spéculation foncière et les gains en capital qui y sont liés. S'il est inacceptable de spéculer sur les denrées alimentaires lors des famines, la spéculation foncière devrait être pénalisée de la même manière car la propriété foncière est essentielle au développement urbain. Une action plus décisive est donc nécessaire pour empêcher une

minorité de s'enrichir aux dépens de la communauté dans son ensemble.

37. Le Nouveau Programme pour les villes vise à augmenter la résistance aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme, et à promouvoir le droit à un logement décent et le plein accès aux groupes vulnérables et défavorisés, aux sans-abris et aux personnes handicapées, ainsi que le respect de l'intégrité des réfugiés, des personnes déplacées dans leur propre pays et des migrants. L'heure est venue pour les gouvernements nationaux, les autorités locales et tous les acteurs en jeu concernés d'agir pour concevoir, mettre en œuvre et suivre les plans et programmes qui reflètent la vision et les principes du Nouveau Programme pour les villes, tout en garantissant l'application du principe d'inclusion et en éliminant la ségrégation dans les zones urbaines et rurales.

38. **M<sup>me</sup> Ponce** (Philippines) dit que son pays a contribué à faciliter les négociations qui ont eu lieu autour du Nouveau Programme pour les villes et, en cette qualité, a cherché à s'assurer qu'il soit à dimension humaine, ouvert à tous et axé sur le développement. L'urbanisation se poursuit à un rythme relativement élevé aux Philippines, et l'une de ses conséquences a été une augmentation progressive de la croissance économique, qui est passée de 5,8 % en 2012 à 7 % en 2016. Néanmoins, l'urbanisation a également engendré de nombreux défis. La croissance sporadique et incontrôlée des zones urbaines a donné lieu à des services de gestion des déchets solides, des eaux usées, de la qualité de l'air et des transports de piètre qualité, et a également conduit à l'exclusion sociale, comme l'illustre la prolifération d'implantations informelles. Le manque de contrôle de l'urbanisation est également lié à la dégradation de l'environnement, à la raréfaction des ressources naturelles et à la disparition de la faune et de la flore.

39. Ces défis exigent la formation de partenariats multipartites à tous les niveaux. La délégation philippine salue donc l'invitation faite aux États à mettre en place des mécanismes de mise en œuvre, de coordination et de suivi du Nouveau Programme pour les villes, ainsi que des mécanismes d'évaluation pour aider à freiner l'urbanisation rapide et la pauvreté. Étant donné qu'ONU-Habitat est responsable de la coordination de la mise en œuvre du Nouveau

Programme pour les villes, il faudrait que l'évaluation indépendante et s'appuyant sur les données soit menée et terminée dès que possible.

40. *M. Andambi (Kenya), Vice-Président, prend la présidence.*

41. **M. Sinha** (Inde) dit que les populations partent s'installer dans les zones urbaines pour diverses raisons, mais qu'elles le font principalement pour y avoir une éducation, développer des compétences et obtenir un emploi. Bien que les zones urbaines soient souvent des centres de croissance économique et de prospérité, elles sont de moins en moins à même de fournir des services de base à leurs habitants, et la majeure partie de l'urbanisation est incontrôlée. Une urbanisation mieux dotée en ressources et mieux gérée pourrait devenir un facteur de croissance économique et de développement durables, ainsi que de transformation sociale.

42. En sa qualité de membre fondateur d'ONU-Habitat, l'Inde valorise sa relation avec ce Programme et salue l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. Un sixième de la population mondiale vit en Inde. Le rythme de son urbanisation va de pair avec la rapidité de sa croissance économique. Près de 377 millions de personnes, ou un tiers de la population, vit dans les zones urbaines, qui génère plus des deux tiers du PIB du pays et représente 90 % des recettes publiques. Le Gouvernement indien a lancé trois initiatives phares de développement urbain, notamment une mission de restauration et de transformation des zones urbaines grâce au développement des infrastructures; une mission « villes intelligentes » qui vise à augmenter la qualité de vie et à créer un environnement propre et adapté dans 100 villes fondatrices; et un programme sur le logement pour tous. Ces initiatives réunies sont l'expression d'une vision holistique, axée sur les technologies et la dimension humaine du développement urbain, et sont soutenues par des programmes spéciaux sur le secteur de la production industrielle, les technologies numériques, le développement des compétences et les start-ups, visant tous à redynamiser les villes et à en faire des moteurs de la croissance économique. Ces efforts sont accompagnés d'une stratégie visant à favoriser le développement rural, intitulée « mission rurale nationale », dont l'objectif est de garantir le développement intégré et de renforcer la

complémentarité entre les zones d'installation rurales et urbaines.

43. Le développement économique est inextricablement lié à l'urbanisation durable. Les pays en développement connaissent une urbanisation rapide, mais leurs revenus par habitant sont peu élevés. Le développement urbain devrait donc être pris en compte dans l'action menée pour planifier le développement socioéconomique de manière à lutter contre la pauvreté, favoriser une croissance inclusive, et réduire les contraintes s'exerçant sur l'environnement.

44. **M. Castañeda Solares** (Guatemala) dit que le Nouveau Programme pour les villes est l'occasion d'atteindre l'objectif de ne créer aucun laissé-pour-compte et de renforcer l'engagement politique internationale en faveur du développement durable au moyen d'une stratégie renouvelée de l'urbanisation à l'échelon mondial. Néanmoins, dans les pays en développement et en particulier dans les pays à revenu intermédiaire tels que le Guatemala, les mouvements populaires font partie de la transformation socioéconomique qui a eu lieu de manière classique dans ce pays et génère une augmentation de la population urbaine depuis des décennies. La migration a fait croître la pression sur les zones urbaines qui manquent de bonnes infrastructures et ne disposent d'aucun plan d'utilisation des sols ou d'institutions qui soient assez fortes pour aider les personnes à la recherche de débouchés. Les terres doivent donc être transformées en villes fluides, inclusives, compétitives et résilientes, ce qui implique de contenir l'expansion urbaine et de protéger les écosystèmes.

45. Pour la première fois, le Gouvernement guatémaltèque est en train de créer un programme urbain aligné sur le programme mondial. Il est donc important de tirer des enseignements des exemples positifs d'urbanisation dans d'autres pays. Mettre l'accent sur l'urbanisation a permis de redéfinir le modèle de développement du Guatemala. Le programme urbain du Guatemala vise à concrétiser les objectifs, directives et politiques sur le terrain, en particulier dans le domaine des inégalités, de la durabilité environnementale, du renforcement des capacités, de la sécurité alimentaire et des infrastructures, afin que l'État puisse fournir les conditions d'une croissance ordonnée au cours des 50 prochaines années. La mise en œuvre relèvera

néanmoins des gouvernements locaux et des régions métropolitaines, avec la participation des citoyens.

46. Le programme urbain du Guatemala vise à fournir des mécanismes qui fassent de l'urbanisation le pilier du modèle de développement du pays. Le Gouvernement guatémaltèque a créé un comité d'évaluation, de conformité et de suivi permettant d'assurer le succès de la mise en œuvre du plan de développement national, et qui élaborerait un plan d'action pour la mise en œuvre du programme.

47. La relation entre les zones urbaines et rurales est d'une importance particulière pour le Guatemala car l'écart de niveau de vie entre les populations rurales et urbaines nécessite d'être réduit. Un aménagement urbain ouvert à tous et résilient est donc essentiel pour éviter une expansion chaotique des zones urbaines et un manque de cadre régulateur, de plans d'utilisation, de politiques et de lois des sols.

48. **M. Fondukov** (Fédération de Russie) dit que l'adoption du Nouveau Programme pour les villes n'aurait pas été possible sans prendre en compte les points de vue du large éventail de participants et de régions; les consultations thématiques et régionales organisées dans le cadre des négociations principales ont également contribué à cette réalisation.

49. Les politiques en matière de développement urbain, de construction, de logement et de services publics du Gouvernement russe sont déjà alignées sur le Nouveau Programme pour les villes. Compte tenu des taux d'urbanisation actuels en Fédération de Russie, de nouvelles approches sont recherchées pour répondre aux défis tels que la concentration croissante des populations et des industries dans des zones restreintes, les systèmes de transport toujours plus bondés, la pollution environnementale et la nécessité d'accéder à des sources d'eau propre et à l'assainissement, l'amélioration de l'enlèvement et du traitement des déchets, le rendement énergétique et le maintien de la sûreté et de la stabilité sociale dans les zones peuplées. Un éventail de mesures est mis en œuvre pour remédier aux problèmes de développement urbain, en particulier dans le cadre d'un programme national visant à fournir un logement confortable et abordable et des services municipaux aux citoyens russes et dans le cadre de programmes fédéraux ciblés pour résoudre des questions telles que le logement et l'eau propre et les services essentiels et de logement

dans les zones sismiques. Les partenariats public-privé visant à augmenter et à améliorer le rendement énergétique des établissements municipaux et à introduire l'utilisation de technologies de l'information et de la communication dans les systèmes de gestion de l'infrastructure urbaine constituent d'autres facteurs de développement.

50. Chaque pays a, à son actif, un vécu et des pratiques uniques qui peuvent se révéler utiles à la communauté internationale. À Habitat III, le Fédération de Russie a donc proposé la création d'un compendium ouvert, international et régulièrement mis à jour des meilleures pratiques dans le développement urbain et l'amélioration des services publics, qui peut apporter une valeur significative aux municipalités et gouvernements nationaux.

51. Le soutien apporté par le Système des Nations Unies à la mise en œuvre nationale du Nouveau Programme pour les villes est important. En conséquence, la Fédération de Russie met l'accent sur l'importance d'ONU-Habitat en tant qu'organisme-clé pour coordonner l'action intergouvernementale du développement urbain durable dans le contexte du Système des Nations Unies, et renforcer les capacités nationales des États Membres. Au vu des problèmes que rencontre ONU-Habitat et des décisions énoncées dans le Nouveau Programme, il est également nécessaire de renforcer et de redynamiser l'action d'ONU-Habitat.

52. **M. Al Zaabi** (Émirats arabes unis) dit que son pays est l'un des plus urbanisés au monde et qu'il est situé dans une région aride et aux températures élevées, ce qui fait de la gestion des ressources et du rendement énergétique des priorités essentielles de son économie en croissance rapide. Les villes des Émirats arabes unis sont néanmoins classées parmi les plus vivables de la région.

53. La tolérance est essentielle à une croissance économique durable. Les Émirats arabes unis sont l'un des pays les plus diversifiés du monde et leur marché du travail ouvert attire des personnes de toutes les régions. La vitalité des villes des Émirats arabes unis est l'antithèse même de la récente recrudescence de xénophobie dans le monde. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes devrait donc comprendre des activités éducatives et de sensibilisation sur la tolérance. La réglementation et

l'application de la loi sont nécessaires pour éliminer la violence ou le harcèlement fondés sur des différences culturelles, religieuses ou autres. Les villes doivent être sûres pour tous leurs habitants.

54. L'accès universel à l'énergie devrait constituer l'un des principaux objectifs du Nouveau Programme pour les villes. L'énergie permettrait de faire en sorte que tous les objectifs de développement durable soient atteints, et elle est fondamentale pour la dignité et la durabilité de la croissance économique. L'énergie durable est importante non seulement pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais aussi pour la croissance économique et la création d'emplois. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a émis des codes de construction obligatoires qui ont permis de réduire la consommation d'énergie et d'eau de plus de 33 %. Il a aussi largement diffusé des compteurs intelligents. Il a également lancé des régimes de tarifs qui ont permis de réduire les déchets tout en protégeant ceux qui en ont le plus besoin. Doubaï a fixé l'objectif de 75 % d'énergie propre d'ici à 2050, et est une ville pionnière pour ce qui est des véhicules électriques, des voitures autonomes et des transports publics.

55. Le Gouvernement des Émirats arabes unis attache une grande importance à la planification stratégique intégrée; la « Vision 2021 des Émirats arabes unis » vise à faire du pays le plus vivable au monde, et comprend sept sous-thèmes, allant de l'État de droit à la protection de l'environnement. Les idées et les différents vécus devraient être partagés dans les villes, les pays et les régions afin de favoriser l'innovation et le changement de comportements. Dans le cadre de leur contribution au Nouveau Programme pour les villes, les Émirats arabes unis hébergeront l'Exposition universelle de 2020 à Doubaï et en feront une plateforme innovante sur la manière de tirer parti du potentiel des villes, pôles de durabilité de la croissance économique, environnementale et sociale.

56. **M. Takdir** (Indonésie) dit que les gouvernements et les parties prenantes intéressées devraient prendre en compte les rôles complémentaires du Nouveau Programme pour les villes, du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de l'Accord de Paris, ainsi que les relations qui se

jouent entre ces différents programmes. Le Nouveau Programme pour les villes devrait venir compléter le Programme 2030 et ses indicateurs ceux des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11.

57. Les villes, en particulier dans les États archipel tels que l'Indonésie, ont besoin de se montrer résistantes face à la hausse des niveaux de la mer et aux risques naturels. Les politiques et la stratégie urbaines nationales de l'Indonésie pour 2045 comprennent la promotion de villes vertes et intelligentes qui sont compétitives, axées sur les technologies, et qui favorisent donc l'innovation et la productivité. Le système national urbain de l'Indonésie tiendra mieux compte de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, entre autres, en améliorant les liens entre les terres et les mers, et en privilégiant en particulier les villes côtières et les régions sous-développées. L'objectif est d'atteindre un développement durable et résilient, de mettre l'accent sur la gouvernance urbaine et de stimuler la prospérité pour ne laisser personne de côté.

58. Le Nouveau Programme pour les villes devrait comprendre un examen des mécanismes qui permettent la naissance de partenariats entre toutes les grandes parties prenantes, mais aussi la création d'espaces publics en faveur du dialogue. La coopération Sud-Sud et les partenariats internationaux sont importants pour compléter la coopération Nord-Sud, des programmes de renforcement des capacités devraient être en place, et les moyens de mise en œuvre, notamment les financements, devraient être assurés. L'Indonésie est prête à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, et à mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de logement et de développement des infrastructures.

59. **M. Alikhani** (République islamique d'Iran) dit que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes devrait prendre en compte les besoins, les conditions et les différents niveaux de développement spécifiques de chaque pays, et des pays en développement en particulier. En outre, on ne saurait surestimer l'importance de l'appropriation du Programme par les pays. Il ne devrait pas y avoir une seule approche standard de mise en œuvre des politiques urbaines.

60. Le droit au développement est un droit de l'homme inaliénable et indispensable dont jouit chaque

individu, au même rang que tous les autres droits de l'homme. Une approche fondée sur le droit au développement est un processus complet à travers lequel le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales se fait progressivement.

61. Des moyens de mise en œuvre efficaces, notamment les transferts de technologies, l'assistance technique et les ressources financières sont nécessaires au succès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Le rôle normatif d'ONU-Habitat est le point de convergence des questions relatives aux établissements humains du Système des Nations Unies. Un certain nombre de défis attendent encore d'être résolus. En particulier, une attention particulière devrait être accordée aux menaces et aux possibilités que représente une croissance urbaine rapide. La mise en place d'une approche coordonnée impliquant l'adoption de politiques urbaines nationales devrait être confiée à différentes sphères du Gouvernement. Une action doit être menée pour placer la qualité de vie au centre, revitaliser les identités nationales et accroître le sentiment d'appartenance des citoyens.

62. Une mobilité rapide et sûre constitue une part importante d'une politique intégrée en matière de transports. Les liens entre l'occupation des sols et les transports devraient être redynamisés, à travers le lancement de systèmes de transports publics sur rails dans les grandes villes et métropoles. La même réflexion s'applique au système de transport interurbain et intra-urbain. En outre, un suivi régulier des plans de développement adoptés ainsi que leur révision régulière devraient être considérés comme une composante de la planification.

63. **M. Mebarki** (Algérie) dit que le Nouveau Programme pour les villes est un complément important du Programme 2030, qui permettrait à toutes les populations de partager les avantages de l'urbanisation. La communauté internationale devrait s'assurer que des technologies et ressources adéquates soient mises à disposition des pays en développement. À cet égard, M. Mebarki exhorte les pays plus riches à tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

64. Depuis l'an 2000, l'Algérie a considérablement réduit la pénurie en matière de logement du pays grâce à un programme national visant à fournir un logement décent et équipé des aménagements de base au plus

grand nombre possible de personnes. À compter de 2015, le Gouvernement algérien a construit près de 3 millions d'unités, dont 60 % dans les zones urbaines et 40 % dans les zones rurales. Il a également relocalisé quelques 200 000 familles en dehors des quartiers de bidonvilles, notamment 45 000 familles à Alger, ce qui fait de la ville peut-être la première capitale africaine à ne plus comporter de quartier de bidonvilles.

65. **M. Mbodj** (Sénégal) dit que la communauté internationale doit créer des partenariats viables visant à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et à enclencher des transformations économiques positives. Habitat III a eu lieu alors que les pays font face de manière croissante aux effets néfastes d'une urbanisation rapide et souvent incontrôlée; un développement urbain durable est donc un facteur essentiel et transversal du développement économique et social.

66. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes doit mettre l'accent sur l'aménagement urbain et renforcer les programmes de restructuration et de régularisation foncière afin de lutter contre la prolifération d'implantations informelles. Un développement urbain durable comporte des avantages macroéconomiques importants qui permettent d'augmenter la productivité économique et d'améliorer les conditions de vie des populations. Néanmoins, en dépit de ces nombreux avantages, la rapidité du développement urbain présente également de graves problèmes à l'échelon mondial. Dans l'optique de résoudre ces défis, l'Algérie a réorienté ses politiques de développement nationales en les réalignant sur le principe de pleine décentralisation, dans l'objectif de conformer les programmes sectoriels et nationaux aux priorités régionales.

67. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes doit également mettre l'accent sur la promotion de villes intelligentes et résilientes, prendre en compte le besoin de rendement énergétique et de ressources financières accrues pour mettre en œuvre des politiques en matière de logement social et développer les infrastructures. La mise en œuvre devrait également se centrer sur les politiques de restructuration des centres urbains, de modernisation des zones d'installation rurales et de remise à niveau de certains outils de l'aménagement urbain, qui

devraient prendre en compte la réduction des risques de catastrophe et les mécanismes d'adaptation aux changements climatiques.

68. **M. Cao Zhiyong** (Chine) dit que la coopération internationale dans le domaine du logement et du développement urbain durable doit être renforcée, en particulier afin de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement. Le Nouveau Programme pour les villes servirait à guider cette coopération au cours des 20 prochaines années. Le développement des établissements humains devrait s'aligner sur le développement économique, mais aussi sur l'accroissement démographique, l'utilisation des ressources et la protection de l'environnement. Il est primordial de résoudre ces problèmes dans les pays en développement afin d'améliorer la situation dans le monde entier. Les pays développés devraient créer des conditions externes favorables au développement économique et social dans les pays en développement, et respecter leurs engagements en matière de financements, de technologies, de marchés ouverts et d'allègement de la dette, afin de renforcer les capacités des villes des pays en développement de résoudre les questions relatives au développement urbain.

69. Le Gouvernement chinois a toujours accordé la priorité à la construction et à l'amélioration de l'environnement des établissements humains, et a promu une nouvelle forme d'urbanisation axée sur l'humain. Il est actuellement en train de mettre en œuvre des projets de logement abordables à grande échelle, d'améliorer le rendement énergétique et la réduction d'émission dans les bâtiments, de renforcer les capacités des villes en matière de traitement des égouts et d'enlèvement des déchets, et a accompli des progrès remarquables dans ces domaines.

70. **M. Abdulwahab** (Bahreïn) dit qu'un développement urbain équilibré est essentiel à la mise en œuvre de l'objectif 11 de développement durable qui est de faire en sorte d'avoir des villes ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables. Depuis l'adoption de la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains, l'État de Bahreïn s'est engagé à créer des villes durables. Vu l'accroissement rapide de la population, qui est marqué par une explosion démographique de la population jeune, Bahreïn a lancé un certain nombre d'initiatives pionnières et de renommée internationale pour répondre aux besoins

des jeunes, et pour autonomiser les femmes. Bahreïn s'emploie, avec ONU-Habitat, à mettre à jour ses politiques en matière de logement, initialement mises en place en 2002, afin de prendre en compte les évolutions récentes sur le plan social et technologique, et en particulier de promouvoir la participation des secteurs public et privé et l'utilisation optimale des énergies renouvelables. Des dizaines de milliers de nouvelles unités seront construites dans les prochaines années. Bahreïn a obtenu plusieurs Prix des Nations Unies pour la fonction publique, et a régulièrement été classé à un rang très élevé dans l'études des Nations Unies sur l'administration en ligne et dans le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

71. **M. Gayito** (Éthiopie) dit que le Nouveau Programme pour les villes doit être mis en œuvre en coordination avec les autres accords internationaux signés en 2015. Les villes présentent à la fois des défis et des avantages complexes; il est donc impératif de remédier de manière complète et inclusive à leurs problèmes structurels.

72. La délégation éthiopienne pense que les gouvernements, en collaboration avec le secteur privé, doivent faire tout leur possible pour faire respecter le droit au logement pour tous. À cet égard, le Gouvernement éthiopien a mis en œuvre un programme intégré de développement en matière de logement à tous les niveaux depuis 2008 afin de pouvoir résoudre les problèmes de logement du pays. Plus de 250 000 logements ont été construits, dont 200 000 ont déjà été cédés à des habitants des zones urbaines, notamment des personnes à faible revenu. Le programme national de logement a également permis la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes, favorisé l'épargne, amélioré la capacité du secteur du bâtiment, et réduit le nombre de quartiers de bidonvilles.

73. Pour remédier au chômage urbain, le Gouvernement éthiopien a également lancé une stratégie en matière d'entrepreneuriat qui encourage le développement des micro, petites et moyennes et entreprises en prônant la création d'un milieu des affaires favorable et en mettant à disposition des formations, des services de crédit et des lieux de production et de vente. De la même manière, le Gouvernement éthiopien a développé les

infrastructures sociales et physiques, en collaboration avec le secteur privé.

74. En dépit des très bons résultats atteints dans la mise en œuvre de ses programmes de développement urbain, l'Éthiopie continue de faire face à des pénuries de logement, au chômage et à un manque de bonne gouvernance. Afin de traduire le Nouveau Programme pour les villes en mesures concrètes, le partenariat international créé dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud doit évoluer. Les pays en développement, et les pays moins avancés en particulier, doivent être soutenus au moyen de financements et du transfert de technologies.

75. **M. Gouch** (Brésil) dit que les villes peuvent être vues comme la plus grande invention du genre humain, car elles stimulent l'innovation en facilitant les interactions individuelles, favorisent l'entrepreneuriat, et promeuvent la mobilité socioéconomique et une utilisation plus efficace des ressources naturelles. Comme le nombre d'habitants des zones urbaines sera supérieur d'un milliard à celui des habitants des zones rurales en 2030, 95 % de l'expansion urbaine devant avoir lieu dans les pays en développement, la délégation brésilienne pense que les populations ont le droit de jouir des nombreux avantages conférés par les agglomérations humaines.

76. Néanmoins, les villes concentrent également et parfois aggravent les difficultés environnementales, économiques et sociales. Bien que les villes occupent seulement 2 % du territoire mondial, elles représentent 70 % de la consommation énergétique totale et 75 % des émissions de carbone. Qui plus est, les inégalités sociales et économiques ont atteint leur niveau le plus élevé dans les zones urbaines. Ces défis ne peuvent être résolus qu'en atteignant les objectifs de développement durable dans leurs trois dimensions. Le Nouveau Programme pour les villes fournit à la communauté internationale un ensemble de mesures complet, conçu pour garantir l'inclusion sociale, la protection de l'environnement et la croissance économique, tout en reconnaissant le rôle central joué par les gouvernements locaux et la société civile pour créer des villes meilleures. Les personnes les plus proches de la prise de décision apportent généralement les meilleures réponses aux défis urbains. Le Programme aborde également les sujets importants qui n'ont pas été évoqués aux deux précédentes

Conférences, notamment le besoin de trouver un équilibre entre la nécessité d'avoir des villes compactes et le phénomène d'expansion urbaine, la réfection des bidonvilles sans détruire le tissu social, et la promotion de la sécurité routière.

77. Afin de mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, le Système des Nations Unies doit améliorer l'efficacité de ses organismes et programmes qui traitent du développement urbain. La Commission a un important rôle à jouer à cet égard, car elle constitue un lieu pour débattre de l'analyse indépendante demandée à Habitat III et pour formuler des décisions sur le renforcement d'ONU-Habitat.

78. **M<sup>me</sup> Khin Aye** (Myanmar) dit que le Myanmar, comme tant d'autres pays en développement, est confronté à de nombreux problèmes dus à la rapidité de l'urbanisation, et subit des pressions sur ses systèmes de logement, d'infrastructure et de transport, ainsi que sur son environnement et ses communautés. Le Myanmar est donc en train d'élaborer des politiques nationales visant à remédier aux problèmes de logement et de développement, en étroite collaboration avec ONU-Habitat.

79. La population du Myanmar s'accroît à un taux moyen de 1,3 % par an, 70 % de la population vivant dans les zones rurales. Pour relever le défi consistant à préserver un équilibre juste entre les populations urbaines et rurales dans un pays à dominante agricole, le Gouvernement du Myanmar a renouvelé son attention au développement et aux logements urbains, dans l'optique de fournir un logement aux groupes à faible revenu, de réduire la pauvreté, d'autonomiser les gouvernements locaux à travers la décentralisation, et de créer des liens entre les zones urbaines et rurales et la connexion au réseau routier pour favoriser la croissance et le commerce. Les politiques urbaines nationales du Myanmar visent à garantir le développement de villes durables en tirant parti des aspects économiques, environnementaux et sociaux positifs de l'urbanisation tout en atténuant ses conséquences négatives. Le Myanmar continuera de renforcer ses politiques d'administration des biens fonciers et d'aménagement des terres et de promouvoir un niveau de vie plus élevé dans les zones rurales plutôt que d'encourager la migration de masse vers les villes.

80. Le Myanmar est en train de mettre en place des procédures internes permettant de ratifier l'Accord de Paris. Un plan d'action pour 2016-2030 a été élaboré pour renforcer la résistance aux risques croissants de catastrophes naturelles à évolution rapide ou lente pour tous les habitants des villes, et créer un programme national sur les changements climatiques qui identifie huit secteurs prioritaires, notamment l'agriculture, la réduction et l'alerte rapide des risques de catastrophe, les forêts, la santé publique, les ressources en eau, l'énergie, l'industrie et la biodiversité.

81. Le Nouveau Programme pour les villes exigera de mettre en place des méthodes et mécanismes de mise en œuvre et de suivi efficaces. Le rôle de la communauté internationale pour soutenir les pays en développement au moyen de l'aide financière, du transfert de technologies et du renforcement des capacités continuera donc d'être essentiel. La mise en œuvre du Programme doit également être rationalisée sous forme de cadres d'aide au développement à l'échelon national dans les pays en développement et en particulier dans les pays moins avancés.

82. **M. Andanje** (Kenya) dit que le Nouveau Programme pour les villes constitue un fondement solide pour promouvoir des villes et des établissements humains sûrs, résilients, ouverts à tous et durables. Le Nouveau Programme fait état des nombreux défis en matière de développement et permet d'examiner le rôle de méthodes innovantes pour faire face aux tendances démographiques et aux taux rapides d'urbanisation qui font subir une immense pression aux villes, en particulier dans les pays en développement. Les réalisations d'Habitat III illustrent bien le renouvellement de l'engagement politique en faveur d'un développement urbain durable. Néanmoins, la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes nécessitera des ressources à la fois financières et non financières, notamment l'aide publique au développement qui servira de catalyseur de la mobilisation des ressources nationales.

83. Si 37 % seulement de la population kenyane vit actuellement dans les zones urbaines, ce chiffre devrait atteindre les 50 % d'ici à 2030, ce qui nécessitera d'augmenter l'investissement dans les infrastructures et les services de base. Les activités économiques urbaines constituent la majeure partie du PIB du Kenya, les villes représentant également une part

importante du capital physique, financier et intellectuel.

84. L'objectif essentiel du Gouvernement kenyan est la mobilisation des ressources; sa priorité est d'augmenter les ressources nationales en les faisant passer au-dessus des 22 % du PIB actuels à moyen terme. Le Kenya étant devenu récemment un pays à revenu intermédiaire, il anticipe les difficultés à accéder aux financements fournis par des sources internationales. Les dépenses et l'investissement au Kenya ont été décentralisés afin de garantir l'autonomie des 47 comtés dans l'élaboration et la gestion de programmes. Le Gouvernement kenyan appelle à une intensification de la coopération internationale afin de renforcer la capacité au niveau du pays. Il cherche également à libérer le potentiel du secteur privé et a lancé des mesures telles que la réduction du taux d'imposition des sociétés à l'intention des constructeurs afin de remédier au déficit annuel de 150 000 unités d'habitation.

85. Il s'agit de renforcer ONU-Habitat de manière à ce que le Programme puisse jouer un rôle central dans l'urbanisation et les établissements humains viables; des financements suffisants et prévisibles sont donc primordiaux.

86. **M. Pinto Damiani** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ne sera possible qu'à travers une action collective de la communauté internationale. L'accroissement démographique, ainsi que les distorsions générées par le capitalisme, ont eu une incidence sur les établissements humains, le logement et l'environnement, et ont contribué à la pauvreté, au déplacement des personnes dans leur pays, et à la migration forcée due à un conflit armé. L'accès au logement est un droit de l'homme fondamental inscrit dans la Constitution. En 2011, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a lancé un nouveau programme de logement, fondé sur le droit de propriété, le financement de projets et la participation populaire directe, pour remédier au déficit en unités d'habitation à l'échelon national, tout en rendant les communautés responsables de 40 % de tous les nouveaux logements construits dans le cadre du plan.

87. Au cours des cinq dernières années, 1,16 million d'unités d'habitation ont été construites; l'objectif étant d'en construire 3 millions d'ici à 2019. La

République bolivarienne du Venezuela a également lancé un programme séparé visant à améliorer les conditions de vie dans les infrastructures de logement en place des zones les plus vulnérables du pays. La coopération internationale et en particulier les engagements pris par les pays développés doivent fournir les moyens de mise en œuvre permettant de poursuivre ces projets en matière de développement urbain et de logement tout en prenant en compte les trois piliers du développement durable. Les financements et le transfert de technologies doit venir compléter les efforts de pays en développement à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes. La République bolivarienne du Venezuela a fait part de son expérience en matière de logement et de développement urbain auprès d'un certain nombre d'autres pays de la région, et est prête à faire de même avec d'autres pays.

88. **M. Jaime Calderón** (Salvador) dit que son pays s'engage à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes dans un cadre de gouvernance démocratique, tout en reconnaissant la fonction sociale des villes et en assurant l'équité, l'égalité des sexes, l'inclusion sociale et la pleine participation de toutes les populations, notamment des minorités et des groupes vulnérables.

89. Le Salvador reconnaît déjà le droit au logement et essaie maintenant d'établir le droit de cité et le droit à un développement urbain durable tout en assurant le développement des communautés et des établissements humains ainsi que la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Une relation harmonieuse entre les établissements urbains et ruraux est donc nécessaire. Il s'agit de tirer parti du potentiel des villes pour promouvoir un développement local qui vise à une solidarité économique et à l'affectation équitable des responsabilités et des avantages.

90. Bien que l'action à l'échelon sous-national et national soit importante, la coopération internationale doit continuer de jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de tous les accords internationaux. La délégation salvadorienne invite la communauté internationale et toutes les organisations impliquées dans le développement urbain à augmenter leur soutien aux pays en développement afin de les aider à mettre en œuvre leurs politiques nationales en s'alignant sur le Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat

est d'une importance capitale et doit disposer des capacités nécessaires pour mener à bien son action.

91. **M. Poudel Chhetri** (Népal) dit que le Nouveau Programme pour les villes doit être mis en œuvre d'une manière efficace afin de contribuer à la création de villes et d'établissements humains sûrs, sains, accessibles, résilients, viables et à un coût abordable, et de favoriser la prospérité et la qualité de vie pour tous. Les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints sans des villes et des établissements viables; le Nouveau Programme pour les villes et le Programme 2030 doivent donc être mis en œuvre dans une synergie et une cohérence parfaites.

92. Comme de nombreux pays, le Népal connaît une urbanisation rapide et s'engage donc à créer des établissements humains pacifiques, ouverts à tous et viables. À la suite du tremblement de terre dévastateur de 2015, le Népal a entrepris une action massive de reconstruction et a mis au point des programmes nationaux ambitieux qui prennent en compte l'objectif 11 de développement durable dans les politiques d'aménagement urbain. Néanmoins, la coopération et le soutien à l'échelon international, notamment à travers les financements, l'investissement et le transfert de technologies, demeure essentiel.

93. En tant que pays sans littoral moins avancé, sortant d'un conflit et se relevant d'une catastrophe naturelle, le Népal fait face à plusieurs contraintes spécifiques qui pourraient continuer d'entraver son développement. Ses coûts de développement sont d'au moins 20 % plus élevés que les pays en développement non enclavés, tandis que d'autres problèmes tels que la pauvreté, l'absence d'investissements, le faible accès ou le manque d'accès aux technologies, le manque de capacités et l'étroitesse de la base économique, aggravés par les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, continuent de faire obstacle au développement. En dépit de ces contraintes, le Népal est néanmoins convaincu qu'avec une coopération et un soutien continu de la part de toutes les parties, il sera capable d'atteindre tous les objectifs de développement.

94. **M. El Nour** [Organisation internationale pour les migrations (OIM)] dit que le Nouveau Programme pour les villes est un cadre consultatif pour tous les habitants des zones urbaines, et qu'il constitue un document axé sur les droits fondamentaux qui

reconnaît aux migrants l'égalité des droits, en particulier le droit de cité. Au moment où la communauté internationale met en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, elle devrait tirer profit des possibilités d'améliorer les synergies entre la migration et le développement, en reconnaissant les contributions positives des migrants au développement et en leur donnant la chance de contribuer au bien-être dans les villes. Les besoins et les priorités en matière de migration doivent être pris en compte dans les politiques d'urbanisme, notamment en matière d'établissements, d'infrastructures et de services, dans l'optique de s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

95. Le Nouveau Programme pour les villes constitue une plateforme importante pour permettre aux acteurs des gouvernements locaux et aux leaders des communautés de faciliter ensemble l'intégration des migrants. Les villes connaissent souvent les taux les plus élevés d'intégration des migrants, ce qui donne lieu à de nombreux défis.

96. À Habitat III, l'OIM a organisé une manifestation parallèle sur la création d'un cadre de gouvernance de la migration qui introduise la notion de gouvernance mondiale de la migration, comme moyen pour augmenter le bien-être de migrants et améliorer leurs contributions au développement.

97. **M. Pinheiro** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que le Nouveau Programme pour les villes reconnaît qu'une croissance économique inclusive et durable accompagnée du plein emploi productif et du travail décent pour tous est un élément essentiel du développement urbain et territorial durable, conformément au Programme 2030. Le Nouveau Programme pour les villes appelle à garantir un travail décent pour tous, hommes et femmes, en respectant le principe de l'égalité salariale; à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence, notamment sur le lieu de travail; à promouvoir l'emploi pour les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les populations autochtones, les migrants, les réfugiés et les personnes en situation vulnérable; à augmenter la productivité en fournissant un accès aux possibilités de création de revenus, à l'éducation, à la protection sociale et au travail décent pour tous.

98. La contribution économique des travailleurs pauvres dans les secteurs formel et informel, en

particulier des femmes et des migrants et des travailleurs domestiques et non rémunérés, est reconnue dans le Programme, qui met également l'accent sur la nécessité d'officialiser davantage l'emploi et de passer à des secteurs de grande productivité et à plus grande valeur ajoutée, notamment par la diversification, la modernisation technologique, la recherche et l'innovation.

99. Le Nouveau Programme pour les villes soutient également les micro, petites et moyennes entreprises et coopératives dans toute la chaîne de valeur, en particulier dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de créer de nouveaux emplois décents en augmentant le rendement énergétique et en favorisant une consommation et des modes de production plus durables, ainsi qu'en tenant compte de la question du vieillissement.

100. Il faut absolument adopter des politiques concrètes qui favorisent le respect des normes de travail dans les procédures de passation des marchés publics et autres éléments de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes; assurent l'application de la Recommandation n° 204 de l'OIT concernant la transition d'une économie informelle à une économie formelle; apportent un soutien aux micro, petites et moyennes entreprises, notamment à travers des mécanismes financiers innovants et des pratiques commerciales qui prennent en compte la question du travail; garantissent la conformité à des normes de sécurité et de santé adéquates; promeuvent la création d'emplois verts dans le cadre de l'action des villes pour agir face aux changements climatiques et passer à des modes de production plus économes en ressources et peu générateurs de carbones; favorisent le dialogue social à l'échelon local, et invitent les travailleurs et les entreprises à discuter avec les autorités locales des défis liés au travail et à prévoir des solutions. La notion de travail décent doit faire partie intégrante des politiques urbaines et de l'urbanisme.

*La séance est levée à 12 h 55.*